

LA GUERRE CONTRE LES INSTINCTS

Il est écrit : « Quand tu sortiras en guerre contre ton ennemi... et tu captureras ses prisonniers. » Il faut ici demander pourquoi il est dit « tu captureras ses prisonniers » et non « tu les captureras ». C'est que comme on le sait, ce verset parle de la lutte contre le mauvais penchant, qui est le grand ennemi de l'homme. Par conséquent nous apprenons de ce verset un sujet très important. Quand l'homme étudie la Torah de toute son âme, il est vainqueur du mauvais penchant et le capture, et non seulement il lui prend ce que ce dernier voulait lui enlever, mais il capture ses prisonniers, à savoir ce que son mauvais penchant a fait prisonnier et a pris aux autres aussi ! Cela signifie qu'il mérite pour lui-même et fait mériter aux autres d'être également sauvés du mauvais penchant et de pouvoir le surmonter. Cela se trouve déjà en allusion dans le mot « ses prisonniers ». Comme on le sait, Rabbi Chimon bar Yo'haï disait de lui-même qu'il pouvait libérer le monde du jugement, et on a dit de lui qu'il faisait mériter une grande quantité de gens. C'est le sens de « ses prisonniers ». Le mot chivio (« ses prisonniers ») est formé des initiales de Chimon Bar Yo'haï, ce qui signifie que par la force de sa Torah, Rabbi Chimon bar Yo'haï a mérité de vaincre son mauvais penchant et aussi de lui reprendre toutes les fautes du monde entier, à la façon dont le maître devient possesseur de tout ce que son esclave a acquis, parce que le mauvais penchant est devenu l'esclave de Rabbi Chimon bar Yo'haï (puisqu'il l'a fait prisonnier). Par conséquent tout ce qui appartient au yetser appartient désormais à Rabbi Chimon bar Yo'haï, en conséquence de quoi il peut donner du mérite à tous les bnei Israël en même temps qu'à lui-même.

Tout juif a des forces à cause de lui, car s'il s'élève dans la Torah et les mitsvot, il peut prendre au mauvais penchant toute sa force et tout ce qu'il a pris aux autres, et il peut mériter pour lui-même et faire mériter aussi les autres afin qu'ils puissent s'élever, vaincre le mauvais penchant et se rapprocher de Hachem. Mais il reste encore à comprendre comment il est possible que Rabbi Chimon bar Yo'haï puisse faire mériter tous les bnei Israël, puisque les Sages ont dit : « Quiconque dit que le Saint béni soit-Il n'est pas exigeant, ses entrailles seront déchirées », par conséquent comment le Saint béni soit-Il se montre-t-Il si indulgent, et comment

ne demande-t-Il pas compte des fautes des bnei Israël à cause de Rabbi Chimon bar Yo'haï ? En voici l'explication. La chose essentielle qui empêche l'homme de se repentir est le mauvais penchant, comme l'ont dit les Sages : Il T'est révélé que notre volonté est de faire Ta volonté, mais qu'est-ce qui nous en empêche ? Le levain qui est dans la pâte, ainsi que le dit Rachi : le mauvais penchant qui est dans notre cœur provoque une fermentation. Par conséquent, il s'ensuit de ces paroles que lorsque Rabbi Chimon bar Yo'haï a mis le mauvais penchant sous sa domination, ce dernier ne pouvait plus faire fauter personne, et les bnei Israël ne feraient plus que des mitsvot et se repentiraient de toutes les fautes qu'ils avaient commises. Les fautes délibérées deviendraient des mérites, et surtout, s'ils observent le Chabat et la circoncision, ils seront sauvés.

Car c'est cela l'essentiel. Cela se trouve en allusion dans le verset : « Tu captureras (véchavita) ses prisonniers », chavita est formé des mêmes lettres que Chabat Vaï, or les lettres vaï sont les initiales du verset 'Hayil bala vayakienou, qui est un nom saint de la circoncision, c'est-à-dire que par ces deux choses-là, les bnei Israël seront délivrés et vaincront le mauvais penchant, tout cela par le mérite de cet homme qui a l'amour d'Israël et qui par la force de son étude fait mériter les bnei Israël. Mais avant tout, il faut faire savoir à l'homme comment soumettre le mauvais penchant, car ce n'est pas du tout simple. Examinons donc ce que nous devons étudier pour cela.

Alors que j'étais à Jérusalem chez mon maître le gaon et tsadik Rabbi 'Haïm Chemouël Lopian zatsoukal, il m'a raconté que l'auteur de Ketsot Ha'Hochen, avant de s'installer pour étudier, se repentait avec des larmes, et disait de lui-même : « Peut-être le verset « D. dit au méchant : qu'as-tu à faire à parler de Mes lois » est-il dit sur moi ? » Nous voyons de là une chose merveilleuse, que ce grand tsadik se préparait à l'étude de la Torah en s'annulant lui-même. Malheureusement, aujourd'hui nous voyons des gens qui se préparent à étudier d'une façon complètement différente. Ils fument quelques cigarettes... boivent une tasse de café... discutent avec des amis, et ensuite seulement « acceptent » de s'installer pour

étudier. Mais il faut savoir que ce n'est pas une façon de se préparer pour étudier la Torah, il faut apprendre de la façon dont le Ketsot Ha'Hochen se préparait. Cette préparation est une condition essentielle pour réussir dans l'étude, car c'est seulement par une bonne préparation qu'on peut vaincre le mauvais penchant au moment de l'étude, pour ne pas en venir à l'orgueil, à l'amour des honneurs, à la jalousie etc. Si l'on veut mériter la lumière de la Torah, il faut se conduire avec humilité. Comme on le sait, le yetser rentre souvent avec la personne à l'intérieur du Beit HaMidrach comme un bon ami, s'installe à côté de lui et veut étudier avec lui... Et au moment de l'étude, il fait entrer en lui des pensées étrangères et le fait trébucher.

Par conséquent, avant l'étude, l'homme doit verser des larmes, et dire au mauvais penchant : « Méchant ! Qu'as-tu à raconter Mes lois », pourquoi viens-tu avec moi ici pour étudier la Torah, ce n'est pas ta place ici au Beit HaMidrach, à la yéchiva, que fais-tu assis avec moi pour étudier avec moi et me déranger ? Quand l'homme se conduit de cette façon et se donne de toutes ses forces à la préparation et à l'étude sans aucune pensée étrangère, alors il réussira, comme l'ont dit les Sages : « Si tu te donnes du mal et que tu trouves, crois-le. » C'est comme cela qu'on peut soumettre le yetser. Le roi David a dit : « Une seule chose je demande à Hachem, c'est elle que j'implore : d'être assis dans la maison de Hachem... pour contempler la douceur de Hachem et visiter Son palais. »

On connaît la question classique : Au début, David a une seule et unique requête, et à la fin nous voyons qu'il demande plusieurs choses, être assis, contempler, visiter, etc. ! On peut l'expliquer en disant que le roi David demande une seule chose : que le mauvais penchant ne le dérange pas dans son étude de la Torah et son accomplissement des mitsvot, par conséquent il pourra automatiquement obtenir toutes les choses qu'il voudrait. Si le mauvais penchant le dérange, alors il n'arrivera à rien, puisqu'il rentre avec lui au Beit HaMidrach. C'était cela la préparation à l'étude du roi David: demander à Hachem que le mauvais penchant ne le dérange pas. Tout homme doit apprendre de lui à demander cela à Hachem, et alors il pourra asservir le yetser et réussir dans son étude, et il méritera pour lui-même et pour tous les bnei Israël.

DU MOUSSAR SUR LA PARACHA

Une table dressée

Notre fils est rebelle et révolté, il n'écoute pas la voix de son père ni la voix de sa mère, il s'adonne à la débauche et l'ivrognerie.

La Torah désigne ce qui caractérise le fils rebelle qui est appelé à être condamné à mort : il n'écoute pas, il s'adonne à la débauche et l'ivrognerie, ce sont deux choses qui sont la même. Ni son père ni sa mère, qui ont présidé à son éducation, ne comprennent mieux que lui. Peut-être qu'ils comprennent ce qu'il devrait faire, mais ils ne comprennent certainement pas ce qu'il voudrait faire. La paracha de la semaine enseigne qu'un tel homme n'a aucune chance d'un avenir meilleur. Mieux vaut qu'il meure dans son jeune âge, à cause de ce qu'il deviendrait. Tout homme se fait connaître par ses actes, écrit Or'hot Tsaddikim (Cha'ar Lachon HaRa). Comment ? Si tu vois quelqu'un qui a l'habitude de se rassasier de bons aliments et de vin de façon permanente, sache que c'est un débauché et un ivrogne ! Celui qui a un rapport sain avec la nourriture n'en fait pas une histoire. Et Menorat HaMaor (II, ch. 1, 17) l'explique plus en détail : « Le tsadik mange pour soutenir sa vie », il mange peu, suffisamment pour vivre et pouvoir servir Hachem, mais le méchant ne se conduit pas ainsi, il mange pour le plaisir de son corps et se remplit le ventre. Ceux qui cherchent à assouvir leurs appétits le font aujourd'hui avec des choses permises et demain avec des choses interdites, et quand ils ne peuvent pas obtenir ce qu'ils veulent, ils le volent aux autres. La Torah a ordonné à ce propos une grande chose : que le père tue son fils s'il voit que c'est un débauché et un ivrogne. Il est écrit dans le verset : « Tu mangeras devant Hachem ton D. la dîme de ta récolte, de ton huile et de ton vin, pour que tu apprennes à craindre Hachem ton D. » Ceci nous montre que le fait de manger le ma'asser cheni en sainteté mène à la crainte du Ciel. Par conséquent, c'est la raison pour laquelle le jugement du fils rebelle n'a pas lieu à Jérusalem. A Jérusalem, il y avait beaucoup de ma'asser cheni, et l'homme qui mange beaucoup de ma'asser cheni ne peut déjà pas devenir un fils rebelle, parce qu'en le mangeant il arrive certainement à la crainte du Ciel. Manger le ma'asser cheni peut constituer une répétition du contenu convenable de tout acte de manger, car ce n'est pas seulement le ma'asser qu'on mange à la table de Hachem, mais en fait toute table est celle de Hachem, très élevée.

Quand tu construiras une nouvelle maison

Il est écrit : « Quand tu construiras une nouvelle maison tu feras une rampe autour du toit... de peur que celui qui tombe n'en tombe ». Il faut expliquer pourquoi il est dit « de peur que celui qui tombe n'en tombe », et non « de peur que quelqu'un n'en tombe ». Pourquoi « tomber » est-il évoqué deux fois ? Il s'agit de la vie de l'homme dans la spiritualité. Par conséquent, l'homme qui n'a pas fait de rampe à son toit, c'est-à-dire qui ne s'est pas entouré pour se protéger des choses superflues et continue à en jouir, est déjà tombé rétrospectivement une première fois, et s'il a le malheur de continuer dans cette voie, il tombe encore une deuxième fois, et il ne s'en relèvera jamais.

L'homme doit toujours veiller à s'élever, pour ne pas tomber de son niveau. S'il n'ajoute pas à ses qualités, il s'habitue déjà à une situation et cela devient pour lui comme une routine, au point qu'il n'y prête plus la moindre attention, comme le dit Rachi dans le Midrach sur le verset « quand (véhaya ékev) vous écouterez », il s'agit des mitsvot faciles que l'homme foule au talon (akev), car il fait les mitsvot avec joie, véhaya est une expression de joie, et avec dévouement, et cela même vient ajouter à la Torah et aux mitsvot, sans quoi il les fait sans désir, sans intention et sans goût, ni amour ni enthousiasme. C'est pourquoi s'il le fait dans la joie, alors il ne le fait pas par habitude et cela s'appelle qu'il ajoute à la mitsva. C'est ce que la Torah a écrit « Quand tu construiras une maison neuve, tu feras une rampe à ton toit » : si l'on s'établit des limites et des barrières et qu'on ajoute à la mitsva dans la joie, alors cela s'appelle qu'on ajoute et on ne tombera pas. Car si l'on construit seulement une maison neuve, c'est-à-dire qu'on fait seulement les mitsvot comme la Torah l'a ordonné, sans les renforcer, les mitsvot ne protégeront pas et on tombera, alors on

sera considéré comme quelqu'un qui tombe, car on est tombé une première fois, et notre fin sera amère.

L'importance des jours de la jeunesse

Si un homme a un fils rebelle (21, 18)

Ce passage du fils rebelle a un rapport avec le passage précédent sur l'aîné. De même que l'importance de l'aîné provient de ce qu'il est le premier fils, de même les premières années de l'homme ont une grande importance pour le reste de ses années, et leur influence se fait sentir sur toute la vie. Si nous voyons que le fils est débauché pendant les premiers mois de son âge adulte, quand il devient soumis aux châtiments (ce qui est la période dont il est question pour le fils rebelle), c'est un signe évident qu'il finira par être débauché pendant toute sa vie et qu'il finira par devenir passible de mort. La Torah a donc dit qu'il valait mieux qu'il meure innocent que de mourir coupable. De là nous devons tirer la leçon que l'homme doit faire attention surtout aux premiers jours qui suivent la bar mitsva, aux premiers jours de l'année, aux premières heures du jour, qu'ils soient bons et droits, car le début a une grande influence sur l'avenir.

(Chem MiChemouël)

L'éducation

Si un homme a un fils rebelle (21, 18)

Nos Sages ont dit que tout le sujet de la belle captive est qu'on finit par engendrer d'elle un fils rebelle. En effet, l'éducation d'un enfant pur doit donner un bon fruit, mais seulement quand on ne fait pas attention à la beauté extérieure mais uniquement à l'intériorité, non pas où l'on étudie mais ce qu'on étudie. Il se peut qu'il y ait des écoles spacieuses et agréables, des maîtres plaisants et courtois, mais si l'intérieur est dépourvu de tout esprit de Torah et de judaïsme, il est impossible qu'il en sorte un fils droit, ce sera un fils rebelle. Si l'on jette les yeux sur la belle captive à cause de sa beauté, sans prendre en considération le fait que c'est une étrangère, cela signifie qu'on fait passer l'aspect extérieur au-dessus du contenu, par conséquent on finira par engendrer d'elle un fils rebelle.

(Even HaEzel)

La mitsva du travail sur les midot

Tu ne verras pas l'âne de ton frère ou son bœuf tomber en chemin sans en tenir compte, tu le relèveras avec lui (22, 4).

La Guemara enseigne que si l'on se trouve devant le choix d'aider un ami à décharger son âne ou d'aider un ennemi à charger son âne, on doit préférer charger l'âne de son ennemi. La raison en est « pour soumettre son mauvais penchant ». La Guemara demande : Pour celui qui dit que d'éviter la souffrance à un animal est une mitsva de la Torah, le chargement constitue une souffrance pour la bête, alors pourquoi doit-on soumettre son mauvais penchant pour la charger ? Au contraire, il est préférable d'éviter de charger ! Elle répond que malgré tout, il vaut mieux soumettre son mauvais penchant. C'est une chose étonnante, comment est-il permis de transgresser une interdiction de la Torah sur la souffrance des animaux uniquement pour soumettre son yetser ? C'est que ce but de soumettre le mauvais penchant comporte tout d'abord une amélioration pour l'avenir, car si l'on s'habitue à suivre ses instincts, en évitant d'aider son ennemi à charger, on risque d'en arriver à plusieurs grandes fautes et à dévier du droit chemin. Mais pour l'avenir seulement, peut-être qu'un mitsva de la Torah ne doit pas être repoussée, puisqu'elle représente une certitude dans le présent, alors que l'avenir n'est qu'une simple possibilité. D'autant plus que l'avenir ne dépend pas uniquement de cet acte-là, mais de l'influence de nombreux facteurs et actions. On apprend donc nécessairement que même s'il est possible que la raison soit de s'habituer à s'écarter de la faute, le fait de soumettre le mauvais penchant est une mitsva en soi. Et c'est une mitsva tellement importante qu'une autre mitsva de la Torah est repoussée devant elle.

(Rabbi Aharon Kotler zatsal)

Implanter en notre cœur la miséricorde

Pour qu'il te soit fait du bien et que tes jours se prolongent (22, 7)

Le Ramban explique la raison de la mitsva du renvoi du nid : pour implanter dans nos cœurs la miséricorde pour toute créature. Pourtant, nos Sages ont compté les miséricordieux parmi ceux dont « la vie n'est pas une vie » (Pessa'him 113), parce que le miséricordieux souffre toujours de la souffrance de l'autre alors qu'il n'a pas les moyens de le sauver, c'est pourquoi sa vie devient amère et courte. La Torah a donc dit que l'homme qui accomplit la mitsva de renvoyer du nid, et devient ainsi apte à faire partie des miséricordieux, ne doit pas craindre que sa vie ne soit remplie de peine, car « pour qu'il te soit fait du bien », et que tu puisses effectivement sauver les malheureux, « et que tes jours se prolongent », alors la miséricorde ne raccourcira plus ta vie et tes jours se prolongeront...

(Ketav Sofer)

Résumé de la parachah

Des parachiot Re'eh et Choftim qui traitent des mitsvot de la communauté quand elle est installée en Eretz Israël, la parachat Ki Tetsé continue par les mitsvot de la communauté et de l'individu dans la vie quotidienne. La paracha commence par les mitsvot de la famille à propos de la belle captive, de l'aîné de la femme détestée et du fils rebelle. Elle continue par diverses mitsvot qui montrent la voix droite qui est un honneur pour l'homme, l'animal et le végétal, les lois sur la jeune fille vierge et le fait que la communauté de Hachem doit se préserver de toute chose repoussante. La paracha se termine par des ordres sur les voies de la droiture dans tous les domaines de la vie, et nous ordonne de ne pas oublier le souvenir d'Amalek.

A LA LUMIERE DE LA HAPHTARA

La bénédiction des fils

« Réjouis-toi, femme stérile qui n'a pas enfanté » (Yéchaya 54)

La Guemara raconte : Un Saducéen demanda à Brouria, la femme de Rabbi Méir : « Parce qu'elle n'a pas enfanté, elle doit se réjouir ? » Elle lui répondit : « Réjouis-toi, assemblée d'Israël, qui ressembles à une femme stérile qui n'a pas enfanté d'enfants pour le Guéhénom comme les Saducéens » (Berakhot 10). Un certain avrekh grand en Torah et en bonnes actions était allé trouver le 'Hafets 'Haïm zatsoukal pour lui demander de prier pour sa femme la tsadéket afin que Hachem lui donne un enfant. Le 'Hafets 'Haïm refusa de prier pour lui. L'année suivante, il retourna à Radin pendant les yamim noraim et supplia le 'Hafets 'Haïm, mais sans obtenir de réponse. Il supplia instamment l'un des disciples du 'Hafets 'Haïm et ses proches qu'ils intercèdent pour lui auprès du Saba Kadicha pour qu'un fils leur soit accordé. Le 'Hafets 'Haïm refusa, et expliqua son refus en disant que dans une telle génération, il n'y avait pas à faire d'efforts ni à donner à quelqu'un une bénédiction pour des enfants, car qui savait quelle serait la fin du fils à naître ! S'il avait le malheur de s'écarter de la voie de la Torah, à ce moment-là la bénédiction aurait provoqué un dommage. Certes, tout le monde doit accomplir la mitsva d'avoir des enfants, ainsi que l'a dit le prophète Yéchaya à 'Hizkiya roi d'Israël, qui ne s'était pas marié parce qu'il avait vu par l'esprit saint que sortirait de lui des fils qui ne seraient pas bons : pourquoi te préoccuper des projets des Cieux ? Ce que tu dois faire, fais-le, et le Saint béni soit-Il fera ce qui est bon pour toi. Mais l'homme n'a aucune raison de se mêler de prier pour que l'autre ait des enfants, alors que la majorité de la génération a quitté la voie de Hachem. Et comme on suppliait instamment le 'Hafets 'Haïm en lui expliquant que dans une telle maison, une maison de Torah et de crainte du Ciel, une telle crainte n'avait pas de place, il répondit avec difficulté à la requête et pria pour ce avrekh. Sa femme conçut, et il leur naquit un fils, mais... il mourut avant la circoncision. Les disciples du 'Hafets 'Haïm virent en cela combien on tenait compte dans le Ciel de la prière du tsadik, mais aussi de son refus.

(Hadea VéHaDibour)

LA RAISON DES MITSVOT

Le souvenir de Myriam

Il est dit dans la Torah : « Souviens-toi de ce que Hachem ton D. a fait à Myriam », et d'après le Ramban, c'est une mitsva positive, se souvenir du châtement du lachon hara. Il y a deux sources à l'interdiction du lachon hara. L'une est « ne colporte pas de médisances dans ton peuple ». Et l'autre est « souviens-toi de ce que Hachem ton D. a fait à Myriam ». En réalité, on apprend de chacun deux parties différentes de l'interdiction : la première est l'interdiction de provoquer par ses paroles du dommage ou de la peine à autrui par le lachon hara, et la deuxième est l'interdiction de juger défavorablement les actes des autres. Ces deux lois ont leur source dans ces deux versets. Par la médisance, on transmet à Chimon ce que Lévi a dit sur lui, et cela cause du dommage et de la peine à Réouven, mais il n'y a pas de volonté délibérée de dire du mal de l'autre, car on ne raconte pas cela à Chimon pour blesser Réouven, puisqu'il est possible qu'on soit d'accord avec Réouven, pourtant on éveille la stricte justice. Par ailleurs, l'histoire de Myriam ne comportait a priori aucun dommage ni douleur pour Moché, puisque immédiatement la Torah écrit : « l'homme Moché était très humble », pour nous dire qu'il n'était nullement affecté. Elle n'a même pas eu l'intention de lui faire de la peine, ainsi qu'il est dit dans Sifri « Si Myriam, qui n'avait l'intention que de son bien... » Mais la base de l'interdiction chez Myriam était qu'elle a jugé défavorablement ce que faisait Moché.

Le 'Hafets 'Haïm a écrit dans le Klal 3 par. 7 : Sache que même si le lachon hara n'a pas provoqué de mal pour qui que ce soit, et même si on imagine a priori qu'il n'arrivera aucun mal à l'intéressé à cause de ce qu'on a dit, il est tout de même interdit de dire du mal de lui. Béer Maïm 'Haïm explique que la Torah ne veut pas qu'un seul juif dise du mal de l'autre. Il apporte une preuve de Cha'arei Techouvah qui écrit : « Quand on dit du lachon hara, cela a deux conséquences, le dommage et la honte qu'on a causés à autrui, et le choix de mal voir autrui et de se réjouir de son malheur. Donc même quand on ne cause pas de dommage ni de honte, il reste la deuxième chose, qu'il est interdit de juger l'autre défavorablement en racontant ce qu'il a fait de mal.

(D'après Pa'had Yitz'hak)

GARDE TA LANGUE

Garder ses oreilles

Il est écrit : « Tu auras un piquet dans tes armes (même mot que « tes oreilles ») ». Bar Kappara explique : Ne lis pas « tes armes » mais « tes oreilles », si quelqu'un entend quelque chose de malséant, qu'il mette le doigt dans les oreilles. C'est-à-dire qu'il comprend qu'on veut lui faire entendre du lachon hara, et il ne veut pas en entendre davantage. Rabbi Elazar a dit : Pourquoi les doigts de l'homme ressemblent-ils à des piquets ? Pour que s'il entend quelque chose de malséant, il mette les doigts dans les oreilles. La maison de Rabbi Yichmaël dit : Pourquoi l'oreille est-elle entièrement dure et le lobe mou ? Pour que si l'homme entend quelque chose de malséant, il retourne le lobe pour boucher l'oreille. Les Sages ont enseigné : « Que l'homme ne fasse pas entendre à ses oreilles des futilités, parce que c'est ce qui est assimilé en premier par les membres. »

(Hafets 'Haïm)

HISTOIRE VÉCUE

Une mitsva qu'on mérite d'accomplir sans y faire attention

Un jour, un groupe de talmidei 'hakhamim était installé en compagnie de Rabbi Chelommo Zalman le frère de Rabbi 'Haïm de Volojine, et l'un d'eux dit : « J'ai entendu qu'il y a une mitsva qu'il est apparemment impossible d'accomplir. Mais quand on en détourne son attention, c'est justement alors qu'on mérite parfois de l'accomplir. Depuis, de nombreuses années sont déjà passées, et je ne suis pas encore arrivé à une solution sur ce que peut bien être cette mitsva. » « Mais c'est une Tossefta explicite dans le traité Péa », répondit Rabbi Zalman. « Un certain 'hassid avait oublié un omer dans son champ, et il ordonna de sacrifier pour lui un taureau comme holocauste et un taureau comme rémunérateur (pour remercier Hachem qui lui avait permis d'accomplir la mitsva de chi'hera). Son fils lui dit : « Pourquoi te réjouis-tu de cette mitsva plus que de toutes les autres mitsvot de la Torah ? » Le père lui répondit : Toutes les mitsvot de la Torah, Hachem nous les a données pour que nous les fassions en pleine connaissance de cause, mais celle-là, sans que nous en ayons conscience. Car si nous faisons cette mitsva en ayant l'intention, nous n'accomplirions pas du tout la mitsva, puisqu'il est écrit : « tu moissonneras la récolte de ton champ et l'omer que tu oublieras, tu ne reviendras pas le chercher... c'est pourquoi Hachem te bénira dans toutes les entreprises de tes mains »... l'intention est claire dans les paroles de la Tossefta. Celui qui s'efforce d'accomplir la mitsva de chi'hera (oublier une gerbe dans son champ) ne réussira pas à l'accomplir, alors que celui qui en détourne l'esprit et oublie un omer dans son champ, ce n'est pas un oubli délibéré et il mérite de l'accomplir. »

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

Rav Avraham « le vendeur de légumes », que son mérite nous protège

Le 'Hida raconte dans son livre Chem Hagedolim la merveilleuse histoire suivante, qui dévoile un tout petit peu du monde secret des tsadikim cachés sur lesquels le monde repose. L'histoire parle d'un gaon et tsadik caché dont le nom était connu de tous : Rabbi Avraham le vendeur de légumes. J'ai entendu parler, raconte le 'Hida, d'un vieux Rav qui avait entendu qu'à l'époque du Maharchal, il y avait sous son Beit HaMidrach une boutique appartenant à une certaine personne qui vendait des légumes. Il dormait dans sa boutique, et on l'appelait Rabbi Avraham le vendeur de légumes. Il était humble et n'avait de querelle avec personne. Une nuit, le Maharchal se leva et entendit que Rabbi Avraham étudiait une souguia très profonde en lui donnant une vaste explication, et il donnait son avis sur tous les détails. Il lui envoya une question difficile sur un passage du Talmud, et il répondit qu'il était un ignorant et ne savait pas étudier du tout. Après beaucoup de supplications et d'ordres, il ouvrit la bouche et ses paroles brillèrent d'une sagesse et d'une connaissance extraordinaires. Il le supplia de ne rien révéler sur lui, et le Maharchal continua quelque temps à discuter avec lui. Au moment de sa mort, le Maharchal ordonna à la communauté de prendre pour Rav Rabbi Avraham le vendeur de légumes, car personne n'était aussi grand que lui. Ensuite, avec de nombreuses conditions, la volonté du Rav zatsal fut accomplie. Celui qui a un cœur en tirera la leçon de la grandeur de l'étude de la Torah pour des motifs désintéressés et du fait que l'humilité mène à la sagesse et à la Torah. Hachem ne refusera pas le bien à ceux qui marchent dans la droiture. Voici les saintes paroles de notre maître le 'Hida. Il est intéressant de souligner que dans le livre Mena'hem Tsion qui se trouve en annexe au livre Chem HaGuedolim, il est encore écrit : Rabbi Chelomo fils de Rabbi Leibusch fils du gaon notre maître Avraham le vendeur de légumes était Av Beit Din à Lublin.

ECHET HAYIL

L'hospitalité

Le fruit et la récompense de la mitsva de l'hospitalité en ce monde sont les enfants, car quiconque y veille mérite des enfants. Nous trouvons que la Chounamit a reçu Elisha et lui a donné un lit, une chaise, une table et une lampe. C'était une femme importante et sage, comme il est écrit, « une femme grande », c'est-à-dire importante, et toutes ses paroles étaient dites avec sagesse et dans l'ordre qui convenait, car elle a mis le lit avant la table, puisque celui qui est fatigué en arrivant d'un voyage veut se reposer sur un lit plus encore qu'il ne veut manger. C'est pourquoi le lit est évoqué d'abord et ensuite la chaise, puis quand le soleil se couche on allume la lampe. Rabbi Yosse ben 'Hanina a dit au nom de Rabbi Eliezer ben Ya'akov : « Quiconque reçoit un talmid 'hakham chez lui et le fait profiter de ses biens, c'est comme s'il avait offert les holocaustes quotidiens. » Pour cette qualité qu'il y avait en la Chounamit, elle a été récompensée par un fils, ce fils était prophète, et c'est 'Habakouk.

(Rabbeinou Be'hayé, Kad HaKema'h)

QUESTIONS D'ÉDUCATION

Il donnera Sa faveur aux humbles

Un homme avait un litige financier avec quelqu'un de très riche. Il alla lui demander de venir avec lui devant Rav. Rav envoya dire au riche qu'il était convoqué en jugement devant lui. Le riche répondit avec orgueil : « Est-ce que je vais m'abaisser devant un tribunal ? Est-ce que c'est de mon honneur et de mon rang ? Si tous les chameaux de l'Arabie venaient, ils ne pourraient pas porter les clefs de mes trésors... » Rav entendit cette réponse orgueilleuse et insolente et dit : « Pourquoi s'enorgueillit-il de ce qui n'est pas à lui ? Il ne gardera pas longtemps sa fortune, car une malédiction viendra et il perdra son argent. » Immédiatement, un décret fut pris par les autorités de confisquer les biens de ce riche, et aussi de l'emprisonner. Maintenant seulement, dans son malheur, il se dépêcha d'envoyer quelqu'un à Rav en ployant les genoux, pour lui demander de prier pour lui afin qu'on lui laisse au moins son corps et son âme et qu'il soit sauvé. Rav accepta de prier pour lui, et il fut libéré de prison, mais son argent avait disparu.

Rabbi Yéhochoua bar Lévi rencontra le prophète Eliahou, et lui dit : « Ne vas-tu pas me montrer quelles sont les pierres précieuses dont le prophète Yéchaya a prophétisé qu'on les trouverait à l'époque du Machia'h, à quoi elles ressemblent ? » Eliahou lui dit : « Oui », et il le lui montra par le miracle suivant : un bateau partit sur la Méditerranée, dont tous les passagers étaient des non-juifs, sauf un jeune juif. Il allait sombrer dans la mer, quand le prophète Eliahou apparut à ce jeune homme et lui dit : « Si tu accomplis ma mission, je sauverai tout le navire par ton mérite. » Il accepta. Il lui dit : « Va montrer à Rabbi Yéhochoua ben Lévi ces pierres précieuses. » Le jeune homme dit : « Rabbi Yéhochoua est le plus grand de la génération, et il ne croira pas l'histoire d'un jeune garçon. » Eliahou lui dit : « Il est très humble, et il te croira. Mais quand tu lui montreras les pierres, ne les lui montre devant personne, conduis-le dans un souterrain loin de Lod, et là tu les lui montreras. » Immédiatement, il y eut un miracle et la mer se calma. Le jeune homme alla trouver Rabbi Yéhochoua et lui dit : « Rabbi, j'ai un grand secret pour vous, venez avec moi. » Rabbi Yéhochoua se leva et le suivit. Les Sages ont dit : « Voyez jusqu'où va la grandeur de son humilité, d'avoir suivi un jeune garçon sur trois kilomètres sans lui demander ce qu'il voulait ! » Quand ils arrivèrent au souterrain, il sortit les pierres, et dit : « Rabbi, ce sont les pierres précieuses », et quand il les lui montra, immédiatement toute la ville de Lod se mit à reluire. Rabbi Yéhochoua eut peur, les jeta à terre et les cacha.